

**DÉLIBÉRATION**  
**du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud**

**SÉANCE du 13 octobre 2017**

---

**Délibération n° 64-2017**

Le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les autorisations budgétaires suivantes :

- 777 ETPT sous plafond et 114 ETPT hors plafond
- 84 677 918 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 63 809 591 € Personnel
  - 16 286 978 € Fonctionnement
  - 4 581 349 € Investissement
- 84 180 402 € de crédits de paiement dont :
  - 63 809 591 € Personnel
  - 16 286 978 € Fonctionnement
  - 4 083 833 € Investissement
- 81 257 986 € de prévisions de recettes
- - 2 922 416 € de solde budgétaire

Et les prévisions comptables suivantes :

- -1 743 282 € de variation de trésorerie
- 628 886 € excédent sur le résultat patrimonial
- 1 821 860 € de capacité d'autofinancement
- -1 272 839 € de variation de fonds de roulement



Membres en exercice :	<b>30</b>
Membres présents ou représentés :	<b>25</b>
Suffrages exprimés :	<b>25</b>
• Pour :	25
• Contre :	0
Abstention(s) :	0
N'ont pas pris part au vote :	0

**Délibération adoptée.**



Document(s) en annexe au présent extrait : Budget rectificatif 2/2017

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 oct. 2017

Document mis en ligne le : 24 oct. 2017